CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 02 mars 2020 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLER

MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 03 FÉVRIER 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 février 2020 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 février 2020 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-03**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 29 FÉVRIER 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 29 février 2020 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de deux-cent-cinquante-trois-mille-quatre-cent-trente-six-dollars et quarante-trois-cents (253,436.43$) de déboursés et dix-mille-cent-vingt-neuf-dollars et quatre-vingt-cents (10,129.80$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de deux-cent-soixante-trois-mille-cinq-cent-soixante-six-dollars et vingt-trois-cents (263,566.23$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-04**

**NOMINATION D’UN MAIRE SUPPLÉANT-MONSIEUR ÉRIC NORMAND**

**PÉRIODE DU 03 MARS 2020 AU 1ER MARS 2021**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 116 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu majoritairement (Mesdames Sandra Bérubé et Diane Marceau se prononcent contre) :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° DE nommer Monsieur le conseiller, Éric Normand, à titre de maire suppléant pour la période du 03 mars 2020 au 1er mars 2021;

° QUE Monsieur le conseiller, Éric Normand, en l’absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés;

° D’autoriser Monsieur le conseiller, Éric Normand, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l’administration générale, et ce, en cas d’absence du maire, d’incapacité d’agir du maire ou de vacances dans la charge de maire, en vertu de l’article 116 du *Code municipal du Québec*;

° QUE Monsieur le conseiller, Éric Normand, siège au Conseil des maires de la MRC de La Matanie lorsque le maire est dans l’incapacité de s’y présenter.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-05**

**NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL-CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit nommer un représentant municipal sur le conseil d’administration du Centre Sportif Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité nomme Madame la conseillère, Diane Marceau, représentante municipale sur le conseil d’administration du Centre Sportif Sainte-Félicité;

° QUE copie de la présente résolution soit transmise au conseil d’administration du Centre Sportif Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-06**

**NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL-CONSEIL D’ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit nommer un représentant municipal sur le conseil d’administration de la Corporation de développement de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité nomme Monsieur le conseiller, Bernard Harrisson, représentant municipal sur le conseil d’administration de la Corporation de développement de Sainte-Félicité;

° QUE copie de la présente résolution soit transmise au conseil d’administration de la Corporation de développement de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-07**

**NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL-COMITÉ MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit nommer un représentant municipal sur le comité Municipalité amie des aînés (MADA) de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité nomme Monsieur le maire, Andrew Turcotte, représentant municipal sur le comité Municipalité amie des aînés (MADA) de Sainte-Félicité;

° QUE copie de la présente résolution soit transmise au comité Municipalité amie des aînés (MADA).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-08**

**NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL-POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit nommer un représentant municipal sur le comité de la Politique familiale municipale de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité nomme Madame la conseillère, Sandra Bérubé, représentante municipale sur le comité de la Politique familiale municipale de Sainte-Félicité;

° QUE copie de la présente résolution soit transmise au comité de la Politique familiale municipale.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-09**

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT-BOÎTE AUX LETTRES-MONSIEUR MARIUS MARQUIS**

CONSIDÉRANT QUE la charrue de la Municipalité de Sainte-Félicité a endommagé la boîte aux lettres de Monsieur Marius Marquis localisé au 5e Rang Savard lors de la grosse tempête de neige survenue en février 2020;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marius Marquis réclame un montant de cinquante-dollars et cinquante-huit-cents (50.58$) taxes incluses pour le remplacement de la boîte aux lettres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le remboursement à Monsieur Marius Marquis au montant de cinquante-dollars et cinquante-huit-cents (50.58$) taxes incluses pour le remplacement de sa boîte aux lettres.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-10**

**RENÉGOCIATION DU CONTRAT AVEC BOUFFARD SANITAIRE INC.-AUTORISATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L’HABITATION**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 24 janvier 2020, Monsieur Frédéric Guay, du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation donnant suite à notre correspondance du 18 décembre 2019 par laquelle la Municipalité de Sainte-Félicité demande l’autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation de renégocier, de gré à gré, certaines clauses de son contrat avec l’entreprise Bouffard Sanitaire inc. pour assurer le maintien des services relatifs au tri et au conditionnement des matières recyclables de son territoire qu’en application de l’article 938.1 du *Code municipal du Québec* et en raison du caractère urgent et imprévisible de la situation, la Municipalité de Sainte-Félicité est autorisée à renégocier son contrat selon les paramètres transmis lors de sa demande et aux conditions suivantes :

° Que la durée du contrat n’excède pas la durée restante du contrat en cours;

° Que le montant de la compensation soit approximativement de 62$/tonne métrique;

° Que l’entrée en vigueur du tarif majoré soit ultérieure à la date de la présente autorisation;

° Que le montant forfaitaire prévu être versé à l’entreprise à la signature du contrat n’excède pas 3 105$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait de la correspondance du 24 janvier 2020 de Monsieur Frédéric Guay du MAMH.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-11**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE D’UN MONTANT DE 7,000.00$-EMBAUCHE D’UN INTERVENANT COMMUNAUTAIRE-CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Conseil d’administration du Centre Sportif Sainte-Félicité sollicitant une aide financière à la municipalité d’un montant de 7,000.00$ pour l’embauche d’un intervenant communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu majoritairement (Mesdames Sandra Bérubé et Tita St-Gelais se prononcent contre) :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accorde une aide financière d’un montant de sept-mille-dollars (7,000.00$) au Centre Sportif Sainte-Félicité pour l’embauche d’un intervenant communautaire;

° QUE l’aide accordée **est conditionnelle** à la confirmation à la municipalité de l’embauche de l’intervenant communautaire par le Centre Sportif Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-12**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE D’UN MONTANT DE 6,000.00$-CAMP DE JOUR ÉTÉ 2020-CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Conseil d’administration du Centre Sportif Sainte-Félicité sollicitant une aide financière à la municipalité d’un montant de 6,000.00$ pour le Camp de jour Été 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu majoritairement (Madame Sandra Bérubé se prononce contre) :

° QUE la demande formulée par le Conseil d’administration du Centre Sportif Sainte-Félicité soit reportée à une prochaine séance de travail pour étude.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-13**

**PROMOTION DE LA ZONE INDUSTRIELLE-PANCARTES PUBLICITAIRES-DEMANDE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du projet de pancartes de la Corporation de développement pour la promotion de la zone industrielle, soit :

Impression et fabrication de pancartes chez Impression Verreault :

Alumalite 1/8 : 1,050$ pour chaque pancarte+ taxes

Alumalite ¼ : 1,350$ pour chaque pancarte+ taxes

Graphiste : 120$ pour les 2 pancartes+ taxes

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des endroits d’installation des pancartes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’impression et la fabrication de 2 pancartes chez Impression Verreault en alumalite ¼ au montant de 1,350.00$ chaque pancarte;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’impression et la fabrication de 2 pancartes pour le projet de collectivité 733 en alumalite ¼ pour remplacer celles déjà installer qui sont trop petites pour visibilité;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le graphiste Madame Caroline Turbide au montant de 120.00$ plus taxes pour les 2 pancartes.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-14**

**AUTORISATION D’ACCÈS DE CIRCULATION DE MOTONEIGES DANS LE CENTRE DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du projet d’accès de circulation de motoneiges possédant une carte de membre de la Fédération dans le centre du village de la municipalité pour avoir accès aux commerces;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité est en en accord avec le projet d’accès de circulation pour autoriser les motoneiges possédant une carte de membre de la fédération dans le centre du village de la municipalité pour avoir accès aux commerces;

° QUE l’autorisation soit conditionnelle à l’obtention de toutes les autorisations requises pour ce projet.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-15**

**DEMANDE D’AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC-ACCÈS DE CIRCULATION DE MOTONEIGES DANS LE CENTRE DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire autoriser l’accès de circulation aux motoneiges possédant une carte de membre de la fédération dans le centre du village de la municipalité pour avoir accès aux commerces;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande au Ministère des Transports du Québec l’autorisation d’accès de circulation aux motoneiges afin de traverser la route 132 pour se rendre dans les commerces du centre du village.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-16**

**DÉPÔT-RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-31-ENTENTE AVEC LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE (SRSI) DE LA MATANIE-MUNICIPALITÉ GROSSES-ROCHES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosses-Roches a transmis copie d’une résolution portant le numéro 2020-02-31 adoptée lors de la séance du 03 février 2020, intitulée : *Entente avec le service régional de sécurité incendie (SRSI) de la Matanie*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt de la résolution numéro 2020-02-31 de la Municipalité de Grosses-Roches.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les dix (10) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h32, Fin : 19h42)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-17**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 02 mars 2020, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h43.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier